

Fondation Grace Dart

États financiers au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits, charges et surplus	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexe	13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fondation Grace Dart

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation Grace Dart (ci-après « la Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des produits, charges et surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 21 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

Fondation Grace Dart
Produits, charges et surplus
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Dividendes	239 387	212 315
Participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu	1 685 769	1 282 483
Autres revenus de placements	36 846	7 262
Variation nette de la juste valeur des placements	1 533 565	3 541 753
	<u>3 495 567</u>	<u>5 043 813</u>
Collecte de fonds		
Entreprises	9 935	7 175
Particuliers	31 171	18 489
Autres organismes sans but lucratif	4 001	6 002
	<u>45 107</u>	<u>31 666</u>
	<u>3 540 674</u>	<u>5 075 479</u>
Charges		
Frais de gestion de placements	84 910	77 928
Frais généraux et administratifs (annexe)	233 557	193 073
Honoraires professionnels	22 606	28 670
	<u>341 073</u>	<u>299 671</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant distributions	<u>3 199 601</u>	<u>4 775 808</u>
Distributions		
CHSLD du Grand Montréal	372 118	512 122
Organismes de bienfaisance	1 777 401	1 559 551
	<u>2 149 519</u>	<u>2 071 673</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 050 082</u>	<u>2 704 135</u>
Surplus au début	<u>38 778 424</u>	<u>36 074 289</u>
Surplus à la fin	<u>39 828 506</u>	<u>38 778 424</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Grace Dart

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 050 082	2 704 135
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 170	2 170
Variation nette de la juste valeur des placements	(1 533 565)	(3 541 753)
Produits réinvestis provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu	(1 662 845)	(1 259 459)
	(2 144 158)	(2 094 907)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	14 387	(4 594)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 129 771)	(2 099 501)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables	(2 079 111)	(7 158 715)
Cession de titres négociables	4 262 279	9 397 115
Variation nette des fonds détenus pour investissement	13 378	26 085
Immobilisations corporelles		(1 364)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 196 546	2 263 121
Augmentation nette de l'encaisse	66 775	163 620
Encaisse au début	361 487	197 867
Encaisse à la fin	428 262	361 487

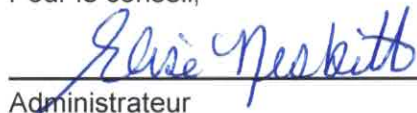
Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Grace Dart
Situation financière
 au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	428 262	361 487
Autres créances (note 3)	14 802	13 752
Frais payés d'avance	6 454	6 362
	<u>449 518</u>	381 601
Long terme		
Titres négociables et fonds détenus pour investissement (note 4)	39 415 495	38 415 631
Immobilisations corporelles	4 945	7 115
	<u>39 869 958</u>	<u>38 804 347</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	41 452	25 923
SURPLUS	<u>39 828 506</u>	<u>38 778 424</u>
	<u>39 869 958</u>	<u>38 804 347</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Conformément à une entente conclue le 1er janvier 2004, Montreal Protestant Homes Foundation et Fondation de l'Hôpital Grace Dart ont fusionné sous le nom Fondation Grace Dart.

La Fondation distribue des fonds aux organismes de bienfaisance et aux CHSLD du Grand Montréal dans le but principal de financer des services et des immobilisations non payés par le gouvernement du Québec ainsi que d'autres charges non subventionnées.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des produits, charges et surplus au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des actions de sociétés cotées canadiennes et américaines, des parts de fiducies de revenu, des fonds communs de placement et des obligations de sociétés qui sont évalués à la juste valeur.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que la Fondation ne prévoit pas réinvestir au moment de leur échéance. La Fondation ne présente pas les fonds détenus pour investissement dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car ces fonds ne sont pas utilisés dans les activités de fonctionnement de la Fondation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Fondation Grace Dart
Notes complémentaires
 au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et de dividendes, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes et les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu.

Conversion des devises

La Fondation utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les produits et charges de l'exercice. Les gains et les pertes de change sur les instruments financiers évalués subséquemment à la juste valeur sont inclus à titre de variation nette de la juste valeur des placements à l'état des produits, charges et surplus.

3 - AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Rabais sur les frais de gestion de placements à recevoir	7 700	7 100
Taxes à la consommation à recevoir	7 102	6 652
	<u>14 802</u>	<u>13 752</u>

Fondation Grace Dart
Notes complémentaires
 au 31 mars 2025

4 - TITRES NÉGOCIABLES ET FONDS DÉTENUS POUR INVESTISSEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Actions de sociétés cotées canadiennes (a)	8 675 689	9 146 667
Actions de sociétés cotées américaines (b)	8 041 578	7 270 062
Parts de fiducies de revenu dans le secteur immobilier	212 800	200 400
Fonds communs de placement (c)	21 561 285	20 914 315
Obligations de sociétés, 2,82 % à 3,3 %, échéant en 2031, 2037 et 2045	920 330	866 996
Fonds détenus pour investissement	3 813	17 191
	39 415 495	38 415 631

- (a) La Fondation détient des actions de sociétés cotées canadiennes qui sont concentrées à 26 %, à 23 % et à 16 % respectivement dans le secteur des ressources, le secteur du détail et le secteur financier (à 27 %, à 18 % et à 13 % respectivement dans le secteur des ressources, le secteur du détail et le secteur de la technologie au 31 mars 2024).
- (b) La Fondation détient des actions de sociétés cotées américaines qui sont concentrées à 86 % et à 14 % respectivement dans le secteur des technologies et le secteur financier (à 87 % et à 13 % au 31 mars 2024).
- (c) La Fondation détient des fonds communs de placement qui sont concentrés à 64 % et à 21 % respectivement dans des actions canadiennes et des actions américaines (à 66 % et à 24 % au 31 mars 2024).

5 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les obligations de sociétés, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

La Fondation réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des investissements libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 mars 2025, la Fondation est exposée au risque de change en raison des actions de sociétés cotées américaines libellées en dollars américains totalisant 8 041 578 \$ (7 270 062 \$ au 31 mars 2024).

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

5 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations de sociétés portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des actions de sociétés cotées canadiennes et américaines, des fonds communs de placement, des parts de fiducies de revenu et des obligations de sociétés étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de prix autre.

6 - ENGAGEMENT

La Fondation s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 août 2030, à verser une somme de 224 755 \$ pour des locaux situés au 1310, avenue Greene, à Westmount. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 39 245 \$ en 2026, 40 034 \$ en 2027, 41 387 \$ en 2028, 41 741 \$ en 2029 et à 43 305 \$ en 2030.

7 - FONDS EN FIDÉICOMMIS

La Fondation détient en fidéicommis un dépôt à terme de 12 986 182 \$ (12 029 163 \$ en 2024) pour le compte du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (« CIUSSS ODIM »).

Les fonds ne peuvent être retirés que sous instruction du CIUSSS ODIM et du Centre de soins prolongés Grace Dart et accompagnés de résolutions de leur conseil d'administration.

Tous les produits sur ces dépôts sont au bénéfice du CIUSSS ODIM et, par conséquent, ces dépôts ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière de la Fondation. La Fondation ne collecte aucune rémunération pour ces services.

Fondation Grace Dart

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS</i>		
Frais de bureau	17 387	22 325
Salaires et frais de gestion	104 496	91 844
Publicité et site Internet	60 897	28 958
Charges locatives	47 869	46 441
Amortissement des immobilisations corporelles	2 170	2 170
Autres	738	1 335
	<u>233 557</u>	<u>193 073</u>